

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABOYMENTS SUISSE FRANCE, BELGIQUE ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	1 an 6 mois 3 mois fr. 20 11 6	Rédaction et Expédition BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.	BUREAU ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg. Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent. Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.
	36 19 10		

LE PIUS-VEREIN

Discours de M. le curé Cuttat

SUR LA SITUATION DU JURA

Chers Associés du Pius-Verein,

Je vous apporte la parole du peuple jurassien. Cette parole, je le sais, vous trouve sympathiques, parce qu'elle est l'expression des sentiments élevés d'un peuple de frères, qui a longuement souffert et glorieusement lutté pour la cause à jamais impérissable de la justice et de la liberté. Cette cause est votre cause, chers associés du Pius-Verein, et en souffrant, et en luttant pour elle, c'est pour vous et les vôtres que nous avons affronté la douleur et le combat.

Nous en sommes sortis, blessés c'est vrai, mais victorieux. On a dit nos blessures hideuses; on les a crues mortelles.

Pour les dire hideuses, il faut nous convaincre de lâcheté; pour les croire mortelles, il faut nous juger parjures à notre foi.

Au nom de mes concitoyens du Jura catholique, je viens protester, avec toute l'énergie de mes convictions ultramontaines, contre cette double imputation et, en toute franchise, vous exposer les motifs de notre conduite passée, sur laquelle je réclame le verdict de vos consciences. (Applaudissements.)

Bien que vous connaissiez, tous, les débuts et la marche échelonnée du conflit religieux, qui a laissé dans nos contrées d'irréparables ruines morales et matérielles, permettez-moi de vous en rappeler brièvement les phases principales, afin de jeter un jour plus complet sur l'ensemble de la situation qui nous a été faite, et de vous permettre de mieux apprécier les résolutions que nous avons dû prendre.

Pour avoir accompli l'un des plus graves devoirs de sa charge difficile, en excommuniant un prêtre révolté qui prêchait ouvertement les plus détestables hérésies, notre doux mais courageux évêque se vit déposé par le gouvernement bernois. Peu de temps après, ce même gouvernement adressait à

tous les prêtres du Jura catholique une circulaire, par laquelle ces potentats civils exigeaient de nous une rupture immédiate de toute relation avec notre seul légitime supérieur ecclésiastique après le Pape.

Pouvions-nous alors, sans froisser à l'honneur sacerdotal et sans parjurer notre foi, garder, en face d'une injonction aussi injuste qu'audacieuse, un silence qu'on eût immanquablement interprété dans le sens d'une adhésion tacite aux ordres d'une autorité qui outre-passait sciemment les limites de ses pouvoirs?

Non, nous ne le pouvions pas! Aussi tous avons-nous déclaré ne pouvoir livrer nos consciences au bon plaisir d'une autorité, dont nous respectons du reste tous les ordres, quand ils ne violent pas l'asile sacré de nos croyances. C'en fut assez! Dès ce jour, une implacable guerre fut déclarée par le gouvernement bernois au clergé et au peuple fidèle du Jura catholique.

Vingt-deux mois d'exil pour nous; violation des églises, des presbytères, des biens des paroisses, livrés avec l'argent des contribuables à une bande d'intrus dévoyés qu'une grande parole a justement flétris en les nommant *la boue des siècles*; amendes, emprisonnements, occupations militaires, divisions intestines, persécutions de tous genres, injures de toute nature, obligation pour le peuple d'aller chercher en France la liberté religieuse, et plus de trois millions de francs sottement dépensés: tel est à grosse esquisse, le spectacle écœurant que nous offre ce drame odieux qu'on appelle la persécution bernoise.

Le décret d'exil, qui frappait si douloureusement le clergé jurassien, fut enfin levé par une décision du Conseil fédéral et, le 15 novembre 1878, nous rentrions dans nos paroisses; mais jusqu'en mai de l'année suivante, toute fonction religieuse nous fut interdite, même dans des locaux privés, par un nouvel ukase de nos persécuteurs.

Le despotisme n'a fort heureusement qu'une durée transitoire. Les sacrilèges machinations du gouvernement Bodenheimer, pour anéantir dans nos contrées la vérité catholique, coûtèrent des sommes énormes à la Caisse d'Etat, qui bientôt fut non seulement vidée, mais grevée de dettes telle-

ment considérables, qu'elles compromirent un instant l'honneur financier du Canton.

Alors seulement les bons Bernois, toujours si assoupis, si indifférents, je pourrais dire si aises, tant qu'on n'écrase que des ultramontains et les *welches* du Jura, secouèrent leur torpeur. Sous l'action des pavots du *Culturkampf* le *Muts* avait trop dormi. Son réveil fut presque terrible. Un grognement sourd mais prolongé, poussé par la bête, fut le présage de la chute prochaine de nos tyrans. Hélas! pourquoi ne fut-il pas le signal d'une paix complète entre Berne et le Jura? On le crut un instant. Ce fut une heure d'illusion.

L'ère des persécutions violentes était à peine close que déjà nous avions à lutter contre les hostilités habiles de la diplomatie: l'opportunisme succédait à l'intransigeance.

En septembre 1878, le Grand Conseil bernois votait l'amnistie, proposée par le nouveau gouvernement, en faveur de tous les signataires de la protestation de fidélité à l'évêque de Bâle. Par le fait, tous les prêtres jurassiens, qui avaient été curés avant le décret d'exil porté contre eux, devenaient éligibles aux fonctions pastorales, aux yeux de l'autorité civile.

Cet acte de justice est-il un piège? vous demandais-je, il y a deux ans, à l'assemblée de Stanz. J'hésitais alors de me prononcer, ne connaissant pas encore clairement les intentions du gouvernement à notre égard. Aujourd'hui que des faits nombreux, indéniés, m'ont révélé les préférences de nos hommes d'Etat pour le vieux catholicisme, et le peu de cas qu'ils font, dans la question de co-jouissance des églises surtout, de nos légitimes alarmes, je ne crois pas me tromper en affirmant que l'amnistie qu'on nous offrait en 1878, cachait pour nous un piège très habile.

En effet, la diplomatie bernoise plaçait le clergé dans l'alternative ou d'accepter ou de refuser l'amnistie. « S'il l'accepte, disait-elle, par là même il reconnaît le droit accordé aux paroisses d'élire leurs curés et il devient schismatique; s'il la refuse, alors il prouvera une fois de plus qu'il repousse obstinément toute conciliation. »

Dans le premier cas, les intrus ont vécu, c'est vrai, puisque l'Etat subventionnera la religion catholique; mais le schisme est

implanté dans tout le pays. Dans le second cas, les populations, fatiguées par cinq années de sacrifices, épuisées par le chômage des affaires, avides de calme et de tranquillité s'écrieront: « Eh quoi! on offre l'amnistie à nos prêtres, et cela sans condition; on veut nous rendre nos églises, nos cures, nos biens paroissiaux, sans préjudice de nos croyances, et le clergé refuse. Allons! ce n'est plus de la foi cela, c'est de l'entêtement; car nos prêtres savent bien que nous ne donnerons nos suffrages qu'aux élus de notre évêque. » De l'explosion de ce mécontentement, naîtra une certaine sympathie pour les avances bienveillantes du gouvernement et de là au schisme il n'y aura pas loin. Ce raisonnement n'était pas dépourvu de justesse.

Or, dans ces conjonctures, quelle devait être la conduite du clergé jurassien? Devait-il repousser l'amnistie et fournir ainsi au gouvernement bernois un prétexte de redoubler de rigueur contre le peuple fidèle du Jura catholique déjà si éprouvé?

Oui, si, en acceptant cette réparation, il eût violé les droits sacrés de l'Eglise ou sacrifié quelque chose des immuables principes de la vérité catholique. Non, si cette acceptation pouvait se faire sans préjudice des droits et des enseignements de l'Eglise. Or, le Souverain Pontife ayant toléré la concession du vote paroissial demandée par le gouvernement, pour autant que les droits épiscopaux ne seraient lésés en rien dans l'élection des curés, les droits de l'Eglise demeureraient sauvegardés et, bien loin de donner la main au schisme, le clergé fidèle chassait ce monstre de toutes les positions conquises à son profit par le droit de la force. Eh bien! chers associés du Pius-Verein, y a-t-il eu en cela faiblesse ou lâcheté de la part des prêtres du Jura catholique? Non, Messieurs, Non! En cette circonstance si grave, le clergé catholique n'a pas fait preuve de lâcheté, mais il a donné aux ennemis de son nom un nouveau témoignage de son esprit large et de ses sentiments pacifiques. Dès lors, les blessures que nous avons reçues, dans cette guerre injuste que nous a livrée un pouvoir réprouvé, bien loin d'être hideuses, sont au contraire de nobles cicatrices.

77 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

LA FLEUR DES GAULES

ÉPIQUE DU TROISIÈME SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST

PAR H. HOUET

CHAPITRE XVIII

LA PESTE

On raconte que l'armée romaine « s'étant laissée enfermée dans un pays entouré de bois et de montagnes (la Bohême), les soldats incommodés de la chaleur et de la soif ne se pouvaient retirer à cause des barbares qui occupaient en grand nombre tous les postes des environs, et les tenaient comme assiégés. Il y avait dans l'armée un grand nombre de soldats chrétiens, la plupart de Méline en Arménie ou des environs; ils se mirent à genoux et firent à Dieu de ferventes prières. Les ennemis s'en étonnaient, mais ils furent bien plus étonnés de ce qui suivit. Il s'amassa tout à coup de grands nuages, puis il tomba une pluie extraordinaire; d'abord les Romains levaient la tête et la recevaient dans

« la bouche, tant la soif les pressait, puis ils en emplirent leurs écus et leurs casques, burent abondamment et abreuvèrent leurs chevaux. Et comme les barbares les attaquèrent en même temps, ils buvaient en combattant, et il y eut des blessés qui burent leur sang mêlé avec l'eau. Cependant il tombait sur les ennemis une grêle violente mêlée de foudre; l'eau et le feu semblaient tomber du ciel au même endroit, mais le feu ne touchait point aux Romains ou s'éteignait aussitôt. Au contraire, la pluie ne servait de rien aux barbares, elle les brûlait comme de l'huile en sorte que, tout mouillés, ils cherchaient de l'eau et se blessaient l'un l'autre, pour éteindre le feu avec le sang; plusieurs passaient du côté des Romains voyant que l'eau n'était salutaire que pour eux, et Marc-Aurèle en eut pitié. A cette occasion l'armée le proclama *imperator* pour la septième fois. Tout le monde reconnaissait l'événement pour miraculeux. Il est rappelé à Rome dans l'un des bas-reliefs de la colonne Antonine. A cette occasion, Marc-Aurèle écrivit des lettres où il témoignait que son armée « prête à périr avait été sauvée par les prières des chrétiens (1). Les chrétiens qui avaient attiré ce miracle furent appelés « légion *fulminante*. » Telles sont les nouvelles de Rome et du monde.

A Lyon, le printemps s'annonce magnifique, et le peuple mobile, tout entier à ses travaux et à ses projets, a oublié les maux de l'année dernière, pour s'abandonner à une sécurité

parfaite. Le mois de mai vient de commencer, c'est-à-dire de fleurir; tout est parfum, joie et promesses; les laboureurs contents sourient à l'espoir d'une abondante récolte, les bois sont couverts d'un riche feuillage, mais encore veufs de leurs jolis hôtés; les oiseaux ne sont point revenus. La guerre seulement continue encore, loin des frontières pourtant, et Vindex écrit en riant qu'elle suffit à peine à exercer ses soldats, et qu'il monte la garde bien plutôt qu'il ne combat.

La population Lugdunum a repris sa vie bruyante et sa fiévreuse activité: des vaisseaux de commerce, remontant le Rhône, affluent dans son port, chargés de toutes les richesses de l'Orient; ils les échanent contre les produits de la Gaule. La riche Alésia envoie là des chars magnifiques, incrustés d'or, d'argent, même de pierres précieuses; des ouvrages en cuivre ciselé et plaqué avec cet art merveilleux qu'ont inventé les Edéens; et l'Égypte, l'Asie, l'Italie, la Grèce achètent leur travail à des prix immenses. On voit arriver du Nord les draps rouges d'Abras, destinés à la confection des saies militaires et dont les qualités supérieures égalent en beauté la pourpre d'Orient. Langues et Saintes expédient ces capotes ou capuchons de gros drap à longs poils, appelés *cuvelles*; vêtement d'hiver et de voyage dont l'usage est devenu général en Italie. Les toiles blanches ou peintes de la Gaule viennent aussi de partout à cette Rome transalpine, qui les distribue ensuite au reste du monde. Au milieu de cet activité, de ce mouvement, de cette sécurité, dans l'un des plus beaux jours de mai, quand la foule remplit le

forum, couvre le port et s'agite dans les rues de la ville comme une troupe d'ingénieuses abeilles, au sein d'une ruche, tout à coup deux hommes tombent morts, en plein forum, à côté de la colonne militaire. Au même moment, une femme est foudroyée sur les degrés du temple de la Fortune; plusieurs esclaves s'affaissent soudainement et meurent dans les rues, les mariniers succombent en amarrant leurs bargues dans le port.

La peste! s'écrie-t-on, la peste!
 Et, pareille à une commotion électrique, l'épouvante gagne de proche en proche et se répand dans toute la ville. En moins d'une heure, les places publiques, les temples, les portiques, tout fut désert. La peur, plus contagieuse que la peste, la peur venait de saisir encore ce peuple éperdu. On se regardait dans le silence de l'effroi, il semblait que rien en valût plus la peine d'un effort, et, sur cette muette désolation, le soleil continuait de briller dans toute sa splendeur. On entendait à chaque instant le mouvement rapide des chars qui fuyaient, emportant les vieux sénateurs et les matrones effrayées.

Ce jour-là, cinquante personnes moururent de la peste; ce nombre, assez restreint pour une ville aussi peuplée que la vieille Lugdunum, fut exagéré par la terreur populaire; avant la fin du jour, on parlait de plusieurs centaines de morts.

Évanus et sa sœur s'enfuirent à la villa d'Attilius, n'étant point prêts encore à partir pour l'Italie, où ils avaient résolu de se retirer depuis la mort de leur père.

Évanus se voyant si près de la demeure de l'édile, qu'il apercevait de la route, ne

(1) Fleury. Histoire ecc. l. IV.

C'est donc sans raison sérieuse qu'on a cru ces mêmes blessures mortelles. A l'heure présente, Messieurs, ce qui meurt dans le Jura bernois, ce n'est pas la foi catholique, mais le schisme et ses triomphes menteurs.

Les catholiques, eux, ils vivent de la foi de leurs pères. Cette foi sainte et immortelle, ils l'ont religieusement gardée, au mépris de toutes les séductions, de tous les outrages et de toutes les haines ameutées contre elle. (Bravos.)

Cette foi, précieuse entre tous les biens, ils la sauront défendre contre toutes les astuces d'une hostilité déguisée, comme ils l'ont protégée contre toutes les fureurs d'une persécution ouverte. (Applaudissements.)

Aujourd'hui comme toujours nous professons avec vous un seul et même symbole. Avec vous, nous demeurons unis dans les sentiments d'une soumission filiale et d'un ardent amour au Souverain Pontife, Léon XIII, successeur du prince des apôtres, pour tout ce qui rentre dans le domaine de la conscience. Avec tous les catholiques des cantons qui forment le diocèse de Bâle, nous reconnaissons dans Mgr Lachat le représentant de Léon XIII, et partant il demeure pour nous le lien unique et légitime qui nous unit au Vicaire du Christ. Avec vous, nous adhérons et de cœur et d'esprit à tous les enseignements des Conciles œcuméniques et des Pontifes romains, depuis l'assemblée apostolique de Jérusalem jusqu'au et y compris le Concile du Vatican, depuis l'apôtre saint Pierre jusqu'à Léon XIII glorieusement régnant. Comme vous, nous sommes prêts à défendre, jusqu'à l'effusion de notre sang, les moindres articles de notre foi, parce que nous savons, tant par la divine Ecriture que par la Tradition, que cette foi sainte est l'unique et fidèle expression de la Vérité une et incorruptible. Mais si nous aimons l'Eglise et sa doctrine d'un amour inaltérable et fort, nous aimons la Suisse, notre patrie terrestre, d'une affection sincère, et nous sommes disposés à tous les sacrifices pour la défense de ses droits et de son indépendance. (Bravos.)

Ce double amour qui se confond dans mon âme m'arrache un cri douloureux. A l'heure qu'il est, Messieurs, nous avons un frère illustre et magnanime, qui supporte avec un courage admirable les déchirements d'un exil que la Constitution fédérale condamne. Jusqu'à quand la Confédération souffrira-t-elle cette criante anomalie ? Jusqu'à quand nous, catholiques, resterons-nous muets en face d'un outrage perdurant infligé à la liberté de nos consciences ?

Vous vous rappelez les agissements des radicaux suisses à propos des affaires de Stabio. Ces hommes n'ont pas craint de remuer ciel et terre, de compromettre même la tranquillité intérieure de la Suisse, afin d'influencer le verdict du jury tessinois.

Nous ne demandons point qu'on absolve Mgr Mermillod, s'il est coupable ; mais nous demandons qu'on respecte en sa personne le citoyen suisse auquel la Constitution fédérale garantit le soleil et le sol helvétiques. C'est le devoir du Pius-Verein et de tous les catholiques suisses de pétitionner à nouveau auprès des Chambres fédérales pour faire

cesser une inégalité qui est une flétrissure au front de l'Helvétie. Il faut que l'article constitutionnel, invoqué par le Conseil fédéral pour nous rendre, à nous prêtres jurassiens, la liberté de respirer l'air de la patrie, soit appliqué également pour rappeler le grand Exilé de Genève de la terre étrangère où il souffre des douleurs qu'on ignore quand on ne les a pas endurées. (Applaudissements.)

Un dernier mot, Messieurs.

Laissez-moi, en ce beau jour, saluer, au nom du Jura catholique, tous nos frères de la Suisse et plus spécialement nos frères de Genève et de Fribourg. Restons ensemble toujours, unis dans les sentiments d'un amour ardent pour les doctrines catholiques et d'une horreur salutaire pour les maximes anti-catholiques, qu'elles s'appellent radicales ou libérales. Notre foi a tout à redouter de ces maximes, voilà pourquoi nous devons les combattre. Elle a même plus à craindre du libéralisme que du radicalisme et voilà pourquoi nous devons nous diriger ultramontains, pour n'être point libéraux ni de loin, ni de près. Cette union sera notre force et notre futur triomphe. Elle se trouve le seul bien public auquel nous puissions aspirer. (Applaudissements prolongés.)

CONFÉDÉRATION

Nous apprenons que M. le juge Morel, délégué du Tribunal fédéral pour l'affaire des eaux du Léman, vient de faire parvenir au gouvernement genevois sa réponse à la demande d'un délai jusqu'à fin février pour répliquer au dernier mémoire du gouvernement vaudois. M. Morel déclare qu'il ne lui est pas possible de donner un nouveau délai de six mois, mais qu'il l'accorde jusqu'au 15 décembre.

En vertu de la loi hongroise du 24 décembre 1879, relative à la naturalisation ou à la perte de la qualité de ressortissant hongrois, tous les Suisses habitant la Hongrie depuis 5 ans sans interruption et y ayant payé l'impôt, sont invités à faire, auprès des autorités compétentes du lieu de leur domicile, la déclaration s'ils veulent rester Suisses ; autrement ils seront considérés comme ressortissants hongrois.

Un bœuf amené de France à Porrentruy paraît avoir importé la péripneumonie contagieuse constatée à Cœuve, Porrentruy et Villars. On a dû abattre 53 pièces de bétail. La maladie existe actuellement dans 5 étables, dont 4 dans le canton de Zurich à Hadlikon, les autres dans le Jura bernois. On signale en outre des cas de morve, et la fièvre pourprée des porcs dans quelques communes du canton de Schaffhouse. La péripneumonie de la race bovine a été constatée dans deux fermes de l'arrondissement d'Altkirch. — En Galicie, une localité est infectée par la peste bovine.

— Tant mieux, car je n'ai point eu le temps de la soigner. Nous sommes chassés, chassés par la peste, mon ami, et comme tu es le grand général qu'on lui oppose, j'ai daigné me déranger un peu de ma route pour t'avertir de préparer tes armes.

— Et tu as le courage de rire d'un malheur pareil ! je puis à peine en croire tes paroles.

— Appellons ma sœur, alors, si elle t'inspire plus de confiance, et il cria : Aurélie !

Aurélie et Albina entrèrent. Maturus fut consterné d'apprendre, que la réapparition du fléau n'était pas une des mauvaises plaisanteries d'Evanus.

Tandis qu'ils conversaient, on annonça Pollion. Le stoïcien entra pâle et agité.

— Est-tu donc aux prises avec la noire déesse, dit Evanus en s'approchant pour le regarder en face. Avec cette figure-là, Zénon te rendrait pour son fils. Vive l'épée ! Voilà une force d'âme que je ne puis comparer qu'à....

— Qu'à ta folie, interrompit Pollion.

— Quelle est la cause de votre trouble, Pollion, demanda l'épée, le mal est-il devenu plus grand encore que nous ne savons ?

— Si par ce mal vous entendez la peste, non ; mais s'il est question de l'état de la ville, il est effrayant. Le peuple parcourt les rues d'un air sombre, on ne voit partout que des figures sinistres. Les imaginations exaltées par la crainte sont à la merci du premier imposteur qui voudra s'en emparer. Je redoute les plus grands malheurs.

(A suivre.)

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Jacob Felber, père de famille, était pierriste à Pieterlen (Perles). Ne travaillant plus, il s'est adonné depuis un certain temps à la boisson, et il se vit saisir tout son mobilier. Le 1^{er} septembre, se trouvant au plus bas, il fut pris d'une fureur telle, qu'il brisa à coups de hache tous ses meubles et lacéra son linge à coups de couteau, après quoi il se fit des incisions aux deux bras et mourut de l'hémorragie qui s'ensuivit.

Zurich. — A Regensdorf est mort, à l'âge de 84 ans, le capitaine Stahel, commandant d'arrondissement. A l'âge de 14 ans, il entra dans la musique militaire ; depuis lors, il n'a cessé d'être employé de l'administration militaire, c'est-à-dire pendant 70 ans.

St-Gall. — La Gazette de St-Gall raconte qu'à Væltis, qui aspire à former à lui seul une commune politique, il s'est formé une société de femmes qui se sont engagées à renoncer aux cancons, à la médisance, aux propos légers ou inconsidérés, surtout en présence d'enfants. L'art. 6 du règlement interdit aux sociétaires toute immixtion dans les élections et autres votations fédérales, cantonales ou communales. Le produit des amendes sera employé à l'achat de vêtements pour les enfants pauvres de la localité. — Heureux enfants de Væltis !

Grisons. — Les ours continuent à causer des ravages dans le Prætigau et dans l'Engadine : Deux battues entreprises par les habitants de Klosters sont demeurées sans résultat. Peu de jours après, trois bœufs et trente moutons auraient été tués et dévorés.

Bâle-Campagne. — Il y a eu dans ce canton, en 1879, 384 faillites, qui ont occasionné une perte de 1,330,926 fr., soit un demi-million de plus qu'en 1878.

Argovie. — Dimanche soir, à 8 1/2 heures, un incendie causé par la malveillance a détruit à Muri-Egg 4 maisons d'habitation et une grange. Une femme et cinq enfants sont restés dans les flammes. L'incendiaire est arrêté. Sans l'intervention de la police, il aurait subi la loi de Lynch.

Thurgovie. — M. Kern, ministre suisse à Paris, séjourne depuis quelques jours dans son village natal, à Berlingen. La Société de chant de l'endroit lui a donné, dimanche dernier, une sérénade, et, à cette occasion, M. Kern a retrouvé avec joie plusieurs des camarades de ses jeunes années.

Tessin. — L'hôtel de premier ordre, le « Grand Albergo » de Locarno, est tombé en faillite. Il y a eu, le 1^{er} courant, une réunion de créanciers.

Vaud. — Nous empruntons à la Feuille d'Avis de Vevey les détails suivants sur le naufrage qui a coûté dimanche la vie à deux personnes.

Une péniche de louage montée par trois hommes, deux femmes et un enfant, M. et Mme Trinkard et leur fils, M. et Mme Grivel et M. Gamboni, revenait de promenade au moment où une forte vaudaire venait de se lever. En voulant débarquer au bas de la rue de l'Hôtel-de-Ville, ils firent basculer le pont.

M. Trinkard eut le temps de lancer son enfant à une personne qui se trouvait sur le quai, mais presque au même moment, une grosse vague de remou fit chavirer l'embarcation, qui alla se briser contre l'enrochement. M. Trinkard chercha à soutenir sa femme, tandis que les deux autres hommes réussirent à saisir les bouées de sauvetage qui leur étaient lancées. Par malheur, les vagues devenaient toujours plus furieuses, et rendaient ainsi le sauvetage, qui était suivi par une foule anxieuse, extrêmement périlleux.

Malgré le danger, un courageux citoyen, M. Hugli, s'élança du quai au lac et bravant la fureur des vagues parvint à s'emparer d'une péniche qui était à l'ancre et réussit enfin à saisir M. et Mme Trinkard et Madame Grivel, et à les soutenir jusqu'à ce que quelques autres citoyens courageux parvinssent à ramener les naufragés sur le rivage devant le Boitel.

Les victimes furent transportées sous le café du Lac où les soins les plus pressés leur furent prodigués par MM. les docteurs Rossier, De Montet, Maret et Dulex ; mais, malgré tous leurs efforts, on ne put rappeler à la vie M. Trinkard. Mme Grivel qui avait été transportée au Samaritain, a expiré dans la nuit.

M. Trinkard, homme très estimé et bon père de famille, était employé depuis de nombreuses années chez M. Bouchertes et

laisse d'unanimes regrets chez toutes les personnes qui l'ont connu.

— Quelques cas de variole, dont une partie ont entraîné la mort, se sont manifestés, depuis quelque temps, dans diverses localités du canton.

Valais. — On apprend que la Compagnie de la Suisse-Occidentale se propose de construire une station aux Paluds, près de Massongex, au point de raccordement de sa voie avec celle du Simplon. Si ce projet se réalise, les trains s'arrêteront aux Paluds, où aura lieu le transbordement. La S.-O. cesserait ainsi d'utiliser la voie du Simplon jusqu'à St Maurice, comme cela a lieu actuellement.

— Dans le Valais, depuis dix jours, la maturité du raisin a fait des progrès étonnants. L'expédition des grappes très présentables a commencé la semaine dernière dans le centre. Si la récolte laisse à désirer sous le rapport de la quantité, on sera dédommagé sous celui de la qualité.

Neuchâtel. — C'était lundi jour de foire à Cornaux. Dans la nuit, vers dix heures et quart, le feu a éclaté dans la rue du bas, et malgré les secours, deux maisons, entre autres la pinte, ont été détruites et une troisième entamée. On dit que quelques pièces de petit bétail sont restées dans les flammes. Un pompier a eu un bras cassé. Des secours ayant été offerts de Neuchâtel, il a été répondu qu'on était maître du feu.

— On démolit en ce moment l'angle nord-est du château, qui menaçait ruine, pour le réédifier sur des fondements plus solides.

Genève. — Lundi, vers 1 heure du matin, un des hommes chargés du service des freins sur le train du P.-L.-M., parti de Genève à minuit et demie, est tombé sur la voie dans la tranchée de Châtelaine, par suite d'une violente secousse qui l'a précipité hors de sa vigie ; il a été assez grièvement blessé à la tête et a eu un pied fracturé, de sorte qu'il n'a pu revenir à la gare de Genève qu'à très grand-peine ; il y avait été devancé par une dépêche envoyée de Bellegarde par le chef du train, lequel annonçait qu'à son arrivée dans cette localité il avait constaté l'absence d'un de ses hommes.

Le blessé a été transporté à l'hôpital Butini, à Plainpalais.

— M. Alavoine, l'ancien imprimeur de la Commune, quitte Genève, où il a imprimé pendant une série d'années la Chronique radicale et le Carillon. Il va s'établir à Paris.

CANTON DE FRIBOURG

Le conseil d'Etat, en date du 3 septembre courant, a pris l'arrêté fixant les détails du recensement décennal.

Nous en détachons les extraits suivants : Le recensement décennal de la population suisse est fixé au 1^{er} décembre prochain. Il y sera procédé selon les directions prescrites par l'autorité fédérale, dont les règlements seront distribués dans toutes les communes du canton.

Chaque préfet fixera dans son district les cercles de recensement ; il les fera connaître avant le 17 octobre prochain aux autorités communales respectives.

Chaque commune formera au moins un cercle, alors même qu'elle serait réunie administrativement à une commune voisine.

Les cercles ne renfermeront pas plus que 100 ménages ; ils seront établis sur les bases indiquées au § 2 du règlement fédéral d'exécution du 3 juin 1880.

Le 1^{er} décembre, dès 8 heures du matin, les agents de recensement recueillent les bulletins de ménage ; ils s'assurent que les indications d'état civil, de culte et de langue sont exactes.

Les agents veillent spécialement à l'exécution des §§ 13, 14, et 16 du règlement fédéral. Leurs opérations doivent être terminées le 1^{er} décembre au soir.

Les frais extraordinaires de récapitulation de district et de canton sont supportés par la Caisse de l'Etat.

Les cultivateurs de la Broye et du Lac sont occupés, à l'heure qu'il est, à la récolte du tabac. Le rendement est des plus satisfaisants et comme il ne l'a été depuis bien des années, et la qualité, là où les plantations n'ont pas été atteintes par la grêle, ne laisse rien à désirer.

Les transactions n'ont pas encore commencé ; mais il a déjà été offert des prix de 40 à 45 fr. les 50 kilos pour des tabacs sains et non endommagés ; on espère voir s'établir généralement le prix de 50 fr. pour les meilleures qualités.

voulut point passer sans le voir, et fit tourner son char vers la grande avenue des chènes.

Il entra brusquement chez son ami et l'aborda en lui disant :

— Si tu n'es point satisfait de la réputation que t'a fait ton beau courage de l'an dernier, tu peux retourner à la ville, les dieux t'offrent l'occasion favorable d'occuper de nouveau ton zèle et toutes les trompettes de la Renommée.

— Que veux-tu dire, Evanus, avec tes plaisanteries qui ne respectent rien ?

— Je veux dire, mon noble ami, premièrement, qu'il n'y a point encore de gouverneur à Lyon ; deuxièmement, que les membres de la curie, à l'exception de trois, sont livrés à la goutte, leur compagnie accoutumée ; troisièmement, que le peuple est fou, à moins qu'il ne soit enragé ; quatrièmement, qu'il a, je crois, raison de l'être un peu, vu que la peste vient de conduire trois ou quatre cents personnes devant le respectable Pluton. Est-ce clair ?

— Faut-il te croire, Evanus, et parles-tu sérieusement ?

— Regarde ! Ne vois-tu pas là-bas, dans mon char, certains objets disparates, jetés pêle-mêle derrière nous, au plus pressé ? Si tu t'en souviens, nous n'avons point coutume de nous mettre en route avec des bagages comme un vieux juif ou un émigrant. Et puis nous verrais-tu chez toi en habit de voyage, sans ce démenagement imprévu ? Tu n'aurais qu'à me regarder pour l'assurer de la vérité.

— C'est que ta toilette, Evanus, est en ce moment pour moi de médiocre intérêt.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 7 septembre.

La note de la République française sur l'affaire du ministère de la guerre est très commentée, surtout rapprochée de la note du *Petit Parisien* qui maintient l'exactitude de ses informations. On se dit que M. Gambetta est trop intéressé dans la question pour que les informations de la République française puissent en la circonstance être accueillies sans réserves.

Cette obstination des journaux à s'occuper des affaires intérieures du ministère de la guerre provoque une assez vive irritation en haut lieu. Les nouvelles indiscretions du *Petit Parisien* transforment et agrandissent le débat dans un sens qui ne fait pas l'affaire de nos gouvernants. Ce ne sera pas leur faute, dit-on, s'ils n'obtiennent pas une condamnation sévère. De leur côté, les prévenus entendent ne négliger aucun moyen de défense. On assure que si la Chambre se refusait à voter le scrutin de liste, M. Gambetta poserait sa candidature dans un grand nombre d'arrondissements à la place d'un député dévoué auquel il garantirait son élection, après qu'élus il aurait opté pour Belleville qu'il tient toujours à représenter.

Vous savez que M. Varroy vient d'être mis en demeure, par une lettre de M. Raspail, de sacrifier le commissaire Marceron. On doute que le ministre des travaux publics, s'il est laissé, par ses collègues, libre de sa décision, obtempère à cette sommation bizarre. D'ailleurs, même à l'extrême gauche, la lettre de M. Raspail est considérée comme de peu de portée; elle semble écrite par un homme qui sait très bien que, devant la Chambre, une interpellation sur le sujet en cause n'aurait pas grande chance de succès. Toute la majorité, qui a voté l'amnistie sur l'ordre de M. Gambetta, doit avoir très peu de goût à rouvrir cette question brûlante, sous forme de représailles contre les adversaires des amnisties.

De source officieuse entre autres, il m'est affirmé que M. de Freycinet cède, encore une fois, à la pression des opportunistes. Il veut maintenant avoir été absolument étranger à la préparation de la déclaration des ordres religieux; il n'y attache d'autre importance que celle qui convient à une initiative plus ou moins bien inspirée, ne se considère nullement comme lié par cette avance, qui ne peut modifier le terrain sur lequel le gouvernement s'est placé par les décrets de mars.

Si telle doit être vraiment la dernière attitude du président du conseil en cette affaire, on ne pourra plus guère nier que les congrégations ont été victimes d'une intrigue fort peu honorable pour ses inspirateurs et auteurs.

Le parti radical a déjà commencé en province la campagne électorale en vue du renouvellement des conseils municipaux. En réalité ce serait à préparer cette nouvelle lutte électorale, que M. Gambetta aurait consacré presque tous ses loisirs depuis le 1^{er} août. Il aurait prescrit le maintien de tous les Comités formés pour les élections départementales, donné le mot d'ordre à tous et reçu la plupart des renseignements dont il avait besoin. Après seulement cette besogne faite M. Gambetta aurait consenti enfin à prendre de véritables vacances.

Ces informations n'ont rien que d'absolument vraisemblable. Les élections municipales sont, pour les gauches, la dernière étape vers les élections législatives de 1881. Il est naturel qu'elles ne négligent rien pour s'assurer un succès de plus.

En outre, il ne faut pas oublier que, personnellement, M. Gambetta a toujours attaché un prix extrême à la composition des assemblées communales. A ses yeux, les conseillers municipaux ont toujours été les grands électeurs, et enfin, quand les prétentions communalistes relèvent la tête, il est essentiel pour lui qu'elles ne trouvent ni faveur, ni accueil dans les assemblées locales.

Donc, attendons-nous à un énergique « coup de collier » de l'opportunisme en vue du renouvellement de ces conseils.

On lit dans les feuilles officieuses : « Les préfets de certains départements ont déjà été prévenus d'avoir à surveiller l'organisation des banquets que prépare le parti légitimiste pour fêter l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord, le 29 septembre. »

On signale de nombreuses allées et ve-

nues en Allemagne, en Suisse, dans le Luxembourg, de Prussiens qui s'étaient fixés en France après la guerre.

D'autre part, on dit que certaines petites colonies allemandes dont la banlieue de Paris fourmille, ont fêté publiquement et bruyamment les anniversaires de nos défaites de 1870.

Mais le gouvernement réserve sa surveillance pour les fêtes légitimistes.

Au ministère des affaires étrangères on affirme qu'il n'est nullement question de la nomination du général Chanzy comme ambassadeur à Berlin. La situation de M. de Saint-Vallier serait au contraire raffermie. Confidemment on dit qu'il sait trop de choses pour qu'on puisse se débarrasser de lui.

La Bourse est encore plus déserte que ces jours derniers. C'est qu'il faut compter avec l'ouverture de la chasse et tout particulièrement avec le premier de l'an Israélite, 5041^e année, soi-disant de la création du monde, qui, sous huit jours, sera suivi de la fête du Grand-Pardon.

Aucun mouvement sur les fonds étrangers faite de transaction.

P.-S. — La Porte adresse à ses représentants à l'étranger une dépêche circulaire les invitant à faire leurs efforts en vue d'amener les puissances à suspendre l'effet de la démonstration navale en faisant valoir comme raison principale les complications qui pourraient en résulter.

France. — Soixante-dix diocèses ont déjà envoyé aux cardinaux de Paris et de Rouen les adhésions de toutes les congrégations et communautés établies dans leurs circonscriptions, à la déclaration qui leur était proposée.

De nouvelles adhésions arrivent chaque jour.

Sans doute, si l'on avait accepté la déclaration pour mériter les faveurs douteuses et la protection infirme de M. de Freycinet, la note du *Journal Officiel* eût pu arrêter les congrégations; mais on le sait, tel n'est pas le motif de leur conduite. Elles ont voulu qu'il n'y eût, non seulement aucune raison, mais même aucun prétexte de donner à leur attitude une apparence d'opposition de parti, et ce prétexte aurait existé, si, après les ouvertures et les demandes de M. de Freycinet au Pape, les congrégations avaient refusé de signer une déclaration de non hostilité politique conforme à la doctrine et à la conduite constante de l'Eglise.

Mais les congrégations ne quittent pas pour cela le terrain de résistance légale et juridique où elles se sont placées dès le début, et où les Jésuites avec lesquels elles demeurent unies soutiennent en ce moment si dignement et si utilement la lutte.

— Le *Temps* assure que le ministre de l'intérieur a reçu jusqu'à présent soixante-dix déclarations environ des congrégations non autorisées, déclarations dont la forme est absolument semblable à celle de la déclaration publiée par le journal la *Guienne*.

Les Oblats et les Trappistes sont les seuls congrégations d'hommes qui aient envoyé cette déclaration. Toutes les autres déclarations proviennent de congrégations de femmes.

On parle d'une réunion générale qui aura lieu prochainement à Angers dans laquelle les évêques de France examineront l'attitude qu'ils devront prendre si la déclaration des congrégations est mal accueillie à la rentrée de la Chambre.

— Les Dames Marcellines, qui étaient installées en Savoie, demandèrent au commissaire central notification par écrit le 1^{er} août d'expulsion de Chambéry pour le 30 août, faisant valoir que le ministre des affaires étrangères avait fait au gouvernement italien la promesse qu'elles ne seraient pas inquiétées comme étrangères.

Sur le refus du commissaire, les Dames Marcellines lui remirent une protestation qui dut être signifiée au préfet de la Savoie, puis elles quittèrent le territoire français.

Italie. — Le correspondant de l'*Estafette* lui adresse de Florence le télégramme suivant :

Il y avait, paraît-il un autre complot tramé contre la vie de Humbert.

Par bonheur il a été écarté à temps, et le roi après avoir fait annoncer, hier et ce matin, qu'il descendait simplement à Calenzano, a pu sans autre encombre traverser Florence au galop de quatre chevaux.

Le roi est arrivé incognito à Florence, à trois heures de l'après-midi. L'entrée de la gare centrale était interdite à tout le monde sans exception.

Sa Majesté est montée immédiatement en

chaise de poste et est partie directement pour le Nugelio, sans autre réception.

La population de Florence est dans une stupéfaction indescriptible.

Angleterre. — Le Parlement est prorogé jusqu'au 24 novembre.

Un petit nombre de lords et de députés seulement assistaient à la séance de clôture.

— La reine, dans le discours de clôture du Parlement, dit qu'elle continue à recevoir les assurances les plus pacifiques des gouvernements étrangers.

La Porte n'ayant pas consenti à réaliser ses engagements concernant le Montenegro, les puissances ont donné des informations à la Porte relativement aux moyens propres à résoudre les questions du Montenegro et de la Grèce, de l'organisation administrative et des autres réformes en Arménie.

La reine continue à espérer que le but poursuivi sera atteint, grâce à l'accord de l'Europe, qui a fermement maintenu ses prétentions, et grâce à la pression exercée avec toute l'autorité que procure l'unité d'action, afin d'amener la Porte à prendre des mesures pouvant assurer la tranquillité en Orient.

La reine espère une prompt pacification de l'Afghanistan.

Elle dit que la question de la confédération de l'Afrique du Sud n'a pas progressé, mais que toutefois l'état de l'Afrique est satisfaisant, excepté pour le pays des Bassoutos.

La reine remercie Dieu de la bonne récolte de cette année; elle espère une reprise des affaires commerciales et pense que des améliorations sont probables dans la condition du peuple irlandais, qui a tant souffert à la suite des mauvaises récoltes des dernières années.

Enfin la reine remercie le Parlement pour les lois importantes qu'il a votées.

Autriche-Hongrie. — L'Empereur d'Autriche peut être satisfait du résultat de son voyage en Galicie. Toutes les nationalités rivalisent pour manifester au monarque les sentiments d'un dévouement sincère et enthousiaste. Après les ovations que les Polonais lui ont faites à Cracovie, il trouvera un accueil non moins sympathique parmi les Ruthènes.

Voici comment s'exprime leur organe national, le *Slovo de Lemberg* :

« Dans peu de jours déjà, le monarque sera au milieu de nous. Nous ne lui montrons pas, il est vrai, nos monuments historiques, comme les Polonais ont fait à Cracovie; mais nous lui montrerons le monument dont il a posé lui-même les fondements, il y a 28 années. Nous lui montrerons enfin que nous ne l'aimons et ne le vénérons pas moins que ses autres sujets, et que nous métons notre espoir en lui seul, dans l'amour et la sollicitude qu'il accorde également à tous ses peuples. »

Ces paroles de la feuille ruthène méritent d'autant plus d'être notées, qu'on lui a toujours reproché des tendances panslavistes et russophiles.

Russie. — Le *Daily News* publie le télégramme suivant de Berlin :

Un correspondant, en situation d'être bien informé, écrit de Saint-Petersbourg, que la vigilance des autorités, sous la direction du général Melikoff, s'est trouvée justifiée par la découverte de deux mines qui avaient été préparées sur la ligne qui devait servir d'itinéraire à l'empereur dans son voyage à Livadia.

L'une d'elles se trouve sur la voie du chemin de fer dans le gouvernement d'Ekaterinoslav, à une distance de 116 verstes du chemin de Simpher opol.

Elles étaient chargées de trois pouds de dynamite, en deux caisses d'égal contenu, et amorcées avec un fil électrique, mais auquel il n'y avait pas de batterie attachée.

Ces découvertes ont été faites, l'une vendredi et l'autre dimanche, c'est-à-dire la veille même du jour où l'empereur a quitté Saint-Petersbourg.

On savait fort bien que la surveillance la plus sévère était exercée partout pour prévenir de tels attentats, car personne de sensé ne supposait que l'esprit révolutionnaire eût abdicqué, quoiqu'il ait grandement rabattu de ses audaces.

On ne connaît pas encore les détails sur la mine d'Ekaterinoslav. Quant à ceux de la mine du gouvernement sur la Taïvide, ils émanent d'une source compétente.

— Le *Daily Telegraph* reçoit de son correspondant à Saint-Petersbourg les détails suivants sur le voyage de l'Empereur, que nous reproduisons sous toute réserve :

« Les précautions extraordinaires que les autorités russes ont cru devoir prendre sont

une preuve suffisante de la condition déespérée de ce pays, civilisé nominalelement et gouverné par un despote. Comme vous avez pu vous en apercevoir, toutes les dates imaginables ont été indiquées pour le départ et constamment changées. Sur les voies qui, du nord, conduisent en Crimée, on a tenu prêts des trains impériaux et on a fait tous les préparatifs nécessaires. On peut passer par Brest ou par Wilna ou par Charkoff. C'est cette dernière route qui a été choisie pour ce qu'on pourrait appeler la fuite impériale.

Quoique l'empereur n'ait quitté Saint-Petersbourg que dimanche, déjà, depuis samedi matin, les 400 milles de Saint-Petersbourg à Moscou étaient garnis d'une armée de soldats, de gendarmes, de paysans et d'agents de police. Postés à 18 mètres les uns des autres, ces hommes avaient reçu l'ordre de tenir toute la nuit des feux allumés pour garder la voie. Les réflexions de ces paysans, obligés de veiller, un gourdin à la main, et le placard officiel certifiant leur identité sur la poitrine, à la sûreté du limbe descendant du tzar Nicolas, ont dû être étranges. La dépense et le découragement ont été énormes.

Indépendamment des milliers de paysans arrachés aux travaux de la moisson, le nombre des soldats placés en sentinelle n'a pu être moins de dix par mille.

A cela il faut ajouter la police et les gendarmes de toutes les villes du parcours, mis en campagne pour l'occasion, et on arrivera à un chiffre minimum de 4,000 hommes postés le long de la voie de Saint-Petersbourg à Simphéropol.

A Moscou, le train impérial ne s'arrêta pas. A Charkoff, contre toute attente, le train fit halte, et des voitures ayant été amenées, le Tzar quitta le train avec le comte de Melikoff. Tous deux visitèrent le camp situé à 20 milles de la ville.

Ils y passèrent la nuit, et le mercredi, vers midi, le Tzar revint au chemin de fer à travers la ville. Sa voiture était entourée comme d'habitude de Circassiens musulmans et de Cosaques la lance en arrêt.

La foule, dans les rues, montra peu d'enthousiasme. Mais dès que Loris-Melikoff parut, les acclamations redoublèrent et on lui fit une ovation comme les membres de la famille impériale n'en ont jamais reçue. Le train se remit en marche vers trois heures pour Livadia, où le Tzar, bien gardé et bien séquestré, espère trouver quelque repos et quelque sûreté. »

Turquie. — Le *Times*, dans sa 2^{me} édition, publie la dépêche suivante de Trieste, 7 septembre :

« On croit dans les cercles bien informés à un arrangement amical de la question de Dulcigno, surtout depuis que le bruit d'une émigration générale des Albanais se confirme. »

La question grecque a une importance plus considérable et présenterait des complications sérieuses. »

— Le *Daily Telegraph* annonce que la Porte a informé les puissances que grâce aux efforts de Riza-pacha les Albanais consentent à la cession de Dulcigno. Conséquemment Riza pacha recevra pour instructions de remettre la ville et le district au Montenegro.

Mexique. — Les journaux publient des nouvelles du Mexique, en date du 31 août, déclarant inexacte la reprise des relations entre le Mexique et le Vatican.

Asie. — Le *Daily-News* a reçu de Sebezar la nouvelle que 25,000 Russes sont arrivés à Virma, à sept journées de marche de Geoktepe (sur la route de Merw), dans le pays des Turcomans le long de la frontière de Perse.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 8 septembre.

Les négociations entre les puissances relativement à la démonstration navale ayant amené l'entente désirée, l'ordre a été envoyé hier à Toulon à deux frégates et un aviso de partir aujourd'hui pour rejoindre à Raguse les bâtiments des autres puissances.

Les journaux espèrent que devant ce résultat qui dément tous les bruits de rupture, la Porte ne persévérera pas dans sa résistance, devenue désormais inutile.

LONDRES, 8 septembre.

Une explosion de grisou a éclaté ce matin dans la houillère de Seaham, près de Durham.

180 mineurs travaillaient dans ce puits; la plupart ont péri.

FAITS DIVERS

Savez-vous ce que signifie l'expression : contre-petletrie ? Le voici ?

Il arrive souvent dans la conversation, par l'effet du hasard ou par la précipitation avec laquelle on parle, d'intervertir l'ordre des syllabes, de dénaturer leur son de produire des mots et des phrases fort burlesques. Ce sont ces sortes de coq-à-l'âne que désigne l'expression contre-petletrie.

Cette expression, éminemment française, très peu usitée, dérive au verbe « contre-petlet », signifiant contrefaire.

Citons quelques exemples plaisants de contre-petletrie.

Un acteur, dans la tragi-comédie de *Bra-damante*, de Robert Garnier, jouée en 1552, n'avait qu'à dire un seul hémistiche : « C'en est fait, il est mort ! » Il y substitua celui-ci : « C'en est mort, il est fait ! »

Au moment le plus solennel d'une pièce, un personnage devait lancer triomphalement ces mots : « Sonnez, trompettes ! » Sa langue s'embarrassant, il cria : Trompez, sonnettes ! »

Dans la *Dame Blanche*, un acteur chargé du rôle du fermier Dickson, homme peureux, reçoit sur l'épaule une tape au moment où il vient de raconter l'apparition de la Dame Blanche. Il tressaille, et se retournant vers celui qui l'a frappé, il lui dit : « Imbécile, qui a toujours peur quand on arrive ! » Au lieu de dire : « Imbécile, il arrive toujours quand on a peur ! »

Dans un dialogue très pathétique, une actrice voyant un de ses soupirants s'agiter, aller et venir, prendre et quitter son chapeau, lui dit : « Qu'avez-vous donc, mon ami vous avez l'air d'un âne en pleine (une âme en peine.) »

On pourrait multiplier ces citations, car il existe une foule de contre-petletries de ce genre dont il a été fait une collection très amusante.

La plus célèbre est sans doute celle d'un haut fonctionnaire du gouvernement de juillet. Ayant à annoncer au roi la visite d'une députation, l'infortuné fonctionnaire dit : Sire, ces messieurs auront l'honneur de vous présenter leurs hommages vendredain prochain... non vendrechai prodain..., non, vendredchain prodai... Le malheureux s'embrouilla si bien, qu'il ne put en sortir.

Dimanche matin, dit la *France du Nord* est entrée dans le port de Calais une embarcation comme on n'en avait pas encore vu. C'est un canot en caoutchouc qui se démonte et peut être contenu dans une malle ordinaire.

Une fois monté, on place une petite voile, et, avec un vent favorable, le canot vole plutôt qu'il ne glisse au-dessus des flots. Un Anglais avait parié de traverser la Manche dans cette frêle embarcation. L'expérience a pleinement réussi.

Le propriétaire du canot est descendu au quai de Marée, a démonté son bateau et est parti pour Bruxelles.

ETUDIANTS CENTENAIRES. — La *Gazette de Pékin* du mois dernier contient des rapports des gouverneurs de province Hoching et Tou Tsoung-Ying, recommandant à l'empereur de Chine vingt-six étudiants émérites, qui, malgré de longues années d'efforts persévérants, n'ont pu parvenir à passer leurs examens ; les rapports supplient le Fils du Ciel de leur accorder quelques titres honorifiques. Huit de ces nourrissons des lettres ont plus de quatre-vingt-dix ans, les dix-huit autres ont quatre-vingts ans passés.

L'empereur a fait remettre l'affaire au *gamen* (ministère) des cérémonies.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Les annonces de l'extérieur du canton sont reçues par l'AGENCE HAASENSTEIN & VÖGLER, 7 Genève, Berne, Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc.

COLLÈGE MARIA-HILF A SCHWITZ

Sous la Direction de Leurs Grandeurs les Evêques de Coire, de Bâle et de Saint-Gall. Internat. Classes littéraires et industrielles. Cours préparatoire d'allemand pour les élèves français. Rentrée, 13 octobre. (289) (H 3325 R) LE RECTEUR.

MISE AU CONCOURS

Les travaux relatifs à la construction d'un magasin à munitions à Fribourg sont mis au concours.

Les plans, le devis et le cahier des charges sont déposés chez M. Stajessi, intendant du dépôt de guerre à Fribourg et au bureau de la Direction fédérale des travaux publics à Berne, où l'on peut en prendre connaissance et où tous les renseignements désirés seront donnés.

Les offres devront être adressées au Département soussigné d'ici au 15 septembre prochain, sous enveloppe cachetée et affranchie avec l'adresse suivante : « Soumission pour le magasin à munitions à Fribourg. » Berne, le 3 septembre 1880.

(O. H. 869)

Département fédéral de l'Intérieur. (301)

A VENDRE

à cinq minutes de la ville de Neuchâtel une grande maison, construite à neuf, pouvant convenir à une nombreuse famille ou pouvant être utilisée à une pension d'étrangers ou un institut quelconque. Vue magnifique et très étendue sur tout le lac et les Alpes ; possédant jardin, vigne, verger, etc. Conditions favorables, entrée en jouissance à volonté. S'adresser à M. Ed. de Techttermann, agent d'affaires, rue de Romont, 53, Fribourg (Suisse). Le même est chargé de vendre plusieurs autres immeubles, montages, forêts, usines, situés dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Genève. H 385 F (304)

Pensionnat des Religieuses Bénédictines de Sarnen (OBWALD)

Ce pensionnat peut être particulièrement recommandé aux familles catholiques qui ont à cœur l'éducation religieuse et scientifique de leurs jeunes filles, lesquelles pourront, en même temps, se perfectionner dans les travaux manuels et l'économie domestique. Les classes commencent le 5 octobre. Sur demande, des renseignements seront immédiatement transmis. (286)

Caisse hypothécaire fribourgeoise

Le public est informé que le conseil de Surveillance a, dans sa séance de ce jour, révoqué la décision du 1^{er} juin 1880 portant conversion des cédules 4 1/2 0/0 en nouveaux titres 4 1/4 0/0 au fur et mesure de l'épuisement des coupons.

Le remboursement de toutes les cédules 4 1/2 0/0 est dénoncé pour le 1^{er} mars 1881 pour être effectué en bloc à la dite date. Nous en offrons la conversion en nouvelles cédules quatre et quart pour cent l'an non exigibles par le porteur avant dix ans et remboursables dès lors à une année d'avertissement, ou, si le porteur le préfère, en cédules quatre pour cent l'an, non exigibles avant une année et remboursables dès lors à six mois d'avertissement.

Il sera bonifié au porteur le prorata couru depuis la dernière échéance d'intérêt, jusqu'au 1^{er} mars prochain, au taux du 4 1/2 0/0. Les cédules présentées au remboursement ou à l'échange devront être accompagnées des coupons d'intérêt non acquittés. La Caisse retiendra sur le capital la valeur des coupons qui ne seraient pas représentés.

Les porteurs de cédules consentant la conversion sus-indiquée sont invités à produire leurs titres aux bureaux de la Caisse pour y être estampillés et pour y signer la formule de conversion, d'ici au 30 septembre prochain. Un nouvel avis indiquera la date dès laquelle les cédules estampillées pourront être échangées contre les nouveaux titres.

Les cédules qui n'auront pas été soumises à l'estampillage jusqu'à cette dernière date seront considérées non converties et le capital en sera remboursé au 1^{er} mars prochain, l'intérêt afférent cessant de courir dès cette date.

Les autorités pupillaires et les agents de personnes morales sont spécialement rendus attentifs au terme du 30 septembre fixé pour consentir à la conversion. Fribourg, le 24 août 1880.

CAISSE HIPOTHÉCAIRE FRIBOURGEOISE :

Le Directeur,

L. MULLER.

(303)

Lavage et blanchissage

Remise à neuf de couvertures de lit. Dépôt chez M. Oberson, rue de Morat, N° 202, à côté de la boucherie Fasel, à Fribourg. Le même reçoit encore les toiles pour blanchir sur le pré. (251)

BAINS D'YVERDON

Ouverts du 1^{er} mai au 30 septembre 1880

Eau thermale sulfureuse sodique 24°

Toutes les maladies de la peau, rhumatisme chronique, sciatique, laryngites, bronchites, aphonie, catarrhes, scrophules, faiblesse générale. Bains, douches, massage, inhalation ; cure de lait chaud, air salubre, cuisine soignée, orchestre. Médecins : MM. Berger, Brérier, Garin, Reymond. (8334 R) G. Emery, Propriétaire. (164)

Patronage des apprentis

Des jeunes gens désirent se placer en apprentissage :

Un chez un maréchal ; un chez un menuisier ; un chez un boulanger ; un chez un ferblantier.

S'adresser à M. l'abbé Eug. Torche, professeur au collège, Fribourg.

Le Vrai Dévot

AU

SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

A L'ÉCOLE DU DIVIN MAÎTRE

DÉDIÉ

Aux associés de la confrérie du Sacré-Cœur

Prix : franco 80 cent.

THOMAS VALLAURI INSCRIPTIONES

Fort vol. grand in-8°, 1880
Edition de luxe sur papier Chine

Prix : 10 fr. (franco pour toute l'Europe)

Aresser lettres et mandats-postes

A LA LIBRAIRIE

L. ROMANO éditeur à TURIN

BOURSE DE GENEVE DU 27 AOUT

FONDS D'ETATS		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS				
4 0/0 Genevois	94	—	94 1/2	94	Suisse-Occidentale	125	126	125	126	
3 1/2 Fédéral 1867	99 1/2	—	99 1/4	—	priviligiées	450	480	476	480	
1871	—	—	102 1/2	—	Central-Suisse	395	396	395	396	
5 0/0 Italien	85 50	—	85 50	—	Nord-Est Suisse	235	235	235	236	
5 0/0 Valais	—	—	1040	—	priviligiées	—	432	432	455	
OBLIGATIONS						Union Suisse	170	167	167	168
Ouest-Suisse	—	—	478	480	Saint-Gothard	—	302	301	302	
Suisse-Occidentale 1873-76	1015	—	1010	1020	Union priviligiées	—	408	402	403	
1878	459 1/2	—	459 1/2	449 3/4	Comptoir d'escompte	630	—	625	—	
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	353	—	Banque du commerce	—	—	—	600	
Franco-Suisse	371 1/4	—	371 1/4	—	de Genève	—	—	—	600	
4 0/0 Central-Suisse	—	—	464 1/2	—	Fédérale	456	—	455	457	
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1031	1035	Société suisse des chemins de fer	625	622	622	624	
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1038	1040	Banque des chemins de fer	—	6680	6665	6675	
Lombardes anciennes	266	—	265 3/4	266	de Paris et Pays-Bas	—	1085	1087	1090	
nouvelles	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	953	955	745	—	
Antrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Association financière genevoise	720	—	1225	—	
Méridionales	267 3/4	—	268 1/4	268 3/4	Omaniva genevois	720	720	718	720	
Bons méridionaux	535	—	534 1/2	—	Basler Bankverein	—	—	795	—	
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—	
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	605	
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	735	—	732 1/2	—	
					Marseille	—	—	—	—	
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—	
					Tabac italiens	—	—	845	—	

BOURSE DE PARIS

7 Sept.	AU COMPTANT	8 Sept.
97 3/4	Consolidés	97 67
87 20	3 0/0 Français	87 05
120 80	5 0/0 id.	120 80
117 50	Or, à New-York	—
	Argent à Londres	117 50
	A TERME	
87 15	3 0/0 Français	87 40
120 57	5 0/0 id.	120 57
87 05	5 0/0 Italien	87
	3 0/0 Anglais	—
	5 0/0 Russe	—
	5 0/0 Russe 1877	—
	4 0/0 Autrichien	—
1140	Banque de Paris	1130
675	Crédit Lyonnais	965
655	Mobilier Français	646 25
1432 50	Crédit foncier	1405
630	Mobilier Espagnol	625
615	Antrichiens	617 50
1390	Gaz Parisien	1380
1318 75	Suez	1301 25